

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 360

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Action extérieure de l'État »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Action de la France en Europe et dans le monde	1 035 000	0
Diplomatie culturelle et d'influence	500 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	1 035 000
Rapatriements d'urgence pour les interruptions volontaires de grossesse (<i>ligne supprimée</i>)	0	500 000
TOTAUX	1 535 000	1 535 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir les crédits de la mission « Action extérieure de l'État » tels qu'issus de la première lecture à l'Assemblée Nationale, en revenant donc sur l'impact des amendements de première lecture au Sénat suivants :

- Les amendements identiques II-1217 et II-1276 ;
- L'amendement II-1141 ;
- L'amendement II-1271.